

Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Martine Delisée, Chantal Chartier.

Excusé : Christophe Sueur, Patrice Robillard.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

### 1. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 1 février 2024 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron,

Il conviendrait que le bureau communautaire,

AUTORISE le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

#### Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron
13/202 4-PO	LOUTSCH Gauthier 16 canton de la guerrenne SAINT-GEORGES D'OLERON	Énergie : Isolation des combles et des murs par l'extérieur avec des matériaux biosourcés, installation d'une VMC et d'un chauffe-eau solaire	50%	54 533 €	Prime AUDIT 800 Bonus Energie 1 000 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 500 <b>Total 2 300</b>
14/202 4-PO	TEYSSIER Elisabeth 50 rue du colombier SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : installation d'un chauffe-eau solaire	6%	5 225 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 0 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 500 <b>Total 500</b>
15/202 4-PO	GALVAN Ménia 124 rue robert surcouf SAINT-DENIS D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	4 200 €	Prime AUDIT 0 Bonus Energie 0 Prime MAD 500 Habitat Indigne / Dégradé 0 Accession Sociale 0 Chauffe-Eau Solaire 0 <b>Total 500</b>

**AR Prefecture**

017-241700624-20240516-BC160524\_1-DE

Reçu le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CDC Oléron	
16/202 4-PO	BEAUMESNIL Sylvie 71 avenue des pins, La Cotinière SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : Isolation des combles et des murs par l'extérieur, changement des menuiseries installation d'une VMC et d'un poêle à bois	62%	57 172 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>500</b>					
17/202 4-PO	PELLOIE Françoise 63 route de la miscandière SAINT-GEORGES D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : aménagement d'une salle d'eau	0%	12 921 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	500
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>500</b>					
18/202 4-PO	ARDOUIN Christine 94bis boulevard de l'océan SAINT-DENIS D'OLERON	Énergie : Isolation des combles et des murs par l'extérieur avec des matériaux biosourcés, installation d'une VMC hygro, d'une PAC air/eau et d'un chauffe-eau thermodynamique	72%	76 502 €	Prime AUDIT	0
					Bonus Energie	1 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>1 500</b>					
19/202 4-PO	SAINT-GUILY Bruno 5 rue du levant SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : Isolation des combles et des murs par l'intérieur, changement des menuiseries et des volets, installation d'une VMC et d'une PAC air/air	63%	26 951 €	Prime AUDIT	800
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>800</b>					
20/202 4-PO	VANDERMEERSCH Dominique 154 rue du lieutenant blorville SAINT-GEORGES D'OLERON	Énergie : Isolation des combles et des murs par l'intérieur et l'extérieur, changement des menuiseries, installation d'une VMC hygro et d'une PAC air/air	66%	61 493 €	Prime AUDIT	400
					Bonus Energie	0
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>400</b>					

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, 16/05/2024

Pour copie conforme

Le Président



**ILE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Dominique Rabelle, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Martine Delisée, Chantal Chartier.

Excusé : Christophe Sueur, Patrice Robillard.

En vertu de la délibération du 16 décembre 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

---

## 2. GEMAPI – PAPI – ACTION 5-7 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI A LA SUBMERSION MARINE – DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION DU 12 MAI 2023

---

Vu l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu le loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, qui introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, actant la participation de la Communauté de Communes au financement des travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle du Bâti à hauteur de 10%

Vu l'avenant 2 du PAPI Oléron, signé le 4 mars 2022 et actant l'engagement de l'État et du département de Charente Maritime au financement de ces travaux.

Vu l'avenant 3 du PAPI Oléron, signé le 4 avril 2024 et actant l'engagement des parties prenantes pour la prolongation des délais du PAPI jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est proposé de retenir les règles de subventions suivantes :

- la communauté de communes verse 20 % du montant des dépenses subventionnables aux particuliers ;
- la communauté de communes sollicite de manière annuelle le département pour sa contribution : à savoir 50 % des montants versée par la communauté de communes aux particuliers.

Concernant les travaux en eux-mêmes, il est proposé de financer les travaux au même titre que les règles d'attribution définis par l'État à savoir :

## AR Prefecture

017-241700624-20240516-BC160524\_2\_1-DE  
Reçu le 21/05/2024  
Publié le 21/05/2024

- un taux de subvention, à caractère fixe, s'appliquant au montant toutes taxes comprises de la dépense prévisionnelle ;
- les travaux éligibles au titre de la loi RV PAPI et recommandés dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité réalisés ;
- la prise en compte d'un aléa de 5% à 10% (devis supérieur à 3 mois avant la date de dépôt) sur le montant des travaux prévisionnel pour prendre en compte la hausse des coûts entre la réalisation des devis par les particuliers et l'obtention de l'arrêté de subvention ;
- le versement de la subvention sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - les factures comprenant impérativement la mention manuscrite « facture acquittée le ... » signée de l'artisan avec cachet de l'entreprise,
  - dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, la note explicative devra être jointe,
  - la déclaration d'achèvement des travaux si autorisation d'urbanisme,
  - le courrier de l'opérateur attestant de la conformité des travaux (si cette prestation lui incombe) ou l'attestation sur l'honneur du demandeur,
  - les photos des travaux réalisés.

Au regard de l'évolution du coût des travaux, dû à l'oublie d'un batardeau d'une porte lors du diagnostic, par rapport aux devis transmis par Mme Latre lors de son dépôt de demande de subvention. Il est proposé de revoir ce montant de subvention afin de prendre en charge la totalité de la part CdC et CD 17 de la subvention.

Particuliers	Commune	Montant accordé (€ TTC)	Part ETAT (80% du montant plafonné)	Part CdC et CD 17 (20 % du montant plafonné)	Montant réel sur devis finaux	Part CdC et CD 17 révisé (20 % du montant)
Madame LATRE Nathalie	Le-Grand-Village-Plage	9 819,37 €	7 855,50 €	1 963,87 €	10 392,15 €	2 078,43 €
TOTAL		9 819,37 €	7 855,50 €	1 963,87 €	10 392,15 €	2 078,43 €

Le montant des aides à verser par la communauté de communes est augmenté de 114,56 € pour atteindre un total de 2 078,43 € TTC (dont 50% seront pris en charge par le département).

Sur proposition du Président, il conviendrait que le bureau communautaire :

- Approuve l'évolution du montant de la subvention accordée ;
- Autorise le Président à notifier les subventions accordées aux particuliers ;
- Autorise le Président à verser les subventions aux particuliers.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, 16/05/2024  
Pour copie conforme  
Le Président



**LE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
Michel PARENT